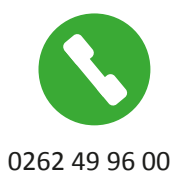




INAUGURATION DU 1^{er} VILLAGE SOLAIRE

Le mercredi 13 décembre 2017 à Ilet à Cordes



0262 49 96 00



accueil@civis.re



www.civis.re



CIVIS-Officiel



La Réunion reste dans une situation de dépendance face aux énergies fossiles (pétrole et charbon). Elle demeure de surcroît soumise à une production d'énergie électrique locale de par son contexte insulaire et son statut de zone non interconnectée.

Pour renforcer sa politique en faveur de la maîtrise de la demande en énergie et du recours aux énergies renouvelables, le concept de «Village Solaire» a été initié par la CIVIS dans une démarche d'aménagement et de construction durable et d'implantation des technologies solaires.

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES

PLAN D'ACTION LABELISE



UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT

Sensibles aux enjeux environnementaux et économiques liés à l'effet de serre (raréfaction des énergies fossiles, contexte insulaire ...), la **CIVIS** et ses élus, ont souhaité se positionner en tant que pivots de la mobilisation en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Consciente de la responsabilité qui pèse sur elle en tant que donneur d'ordres publics pour de nombreux secteurs émetteurs, comme les transports et le bâtiment, la **CIVIS** a ainsi décidé d'agir en faveur du climat, en devenant «Communauté Solaire». C'est dans ce cadre qu'un programme d'actions pluriannuelles visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effets de serre, a été élaboré et mis en oeuvre.

Conformément à la loi Grenelle 2 et en adéquation avec ses engagements pris en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, la **CIVIS** a par la suite élaboré son Plan Climat Energie Territorial (PCET) définitivement adopté en Conseil Communautaire en juin 2014 et articulé autour de 14 actions.

Pour prolonger le travail effectué depuis plusieurs années et les nombreuses actions déjà initiées (diminution des fréquences de collectes, mise en œuvre du TCSP, diagnostics énergétiques des bâtiments du siège, ...), la **CIVIS** s'est portée candidate pour l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Vertes (TEPCV) avec l'ensemble de son PCET et a été désignée comme lauréate et récompensée en tant que projet exemplaire le 9 février 2015.

Cette distinction a donné lieu à une convention particulière, signée le 24 juin 2015, avec le Ministère de l'Ecologie, le Développement Durable et l'Energie, offrant à la **CIVIS** l'opportunité de bénéficier d'un soutien financier permettant dans un premier temps la mise en œuvre d'un programme d'actions allant dans le sens de la Loi de Transition Energétique promulguée en août 2015.

La « mise en place d'un village solaire sur le territoire de la CIVIS » étant une des actions prioritaires de ce programme initial.

2007

COMMUNAUTE SOLAIRE

- Autonomie énergétique électrique
- «Le solaire pour tous» : subvention pour
- l'acquisition de chauffe-eau solaire
- mise en place de centrale photovoltaïque
- Prix spécial du jury à la 1ère édition du Prix Energies Citoyenne COFELY/LE FIGARO

2014

PCET

- 14 actions définies
- N°4 : développer les villages et quartiers solaires
- distribution de chauffe-eau solaire

2015

TEPCV

- CIVIS lauréate de l'appel à projet lancé par le ministère
- appui financier pour développer son PCET
- baisse de la consommation d'énergie
- production d'énergies renouvelable
- mobilisation citoyenne pour la transition énergétique



LE VILLAGE SOLAIRE

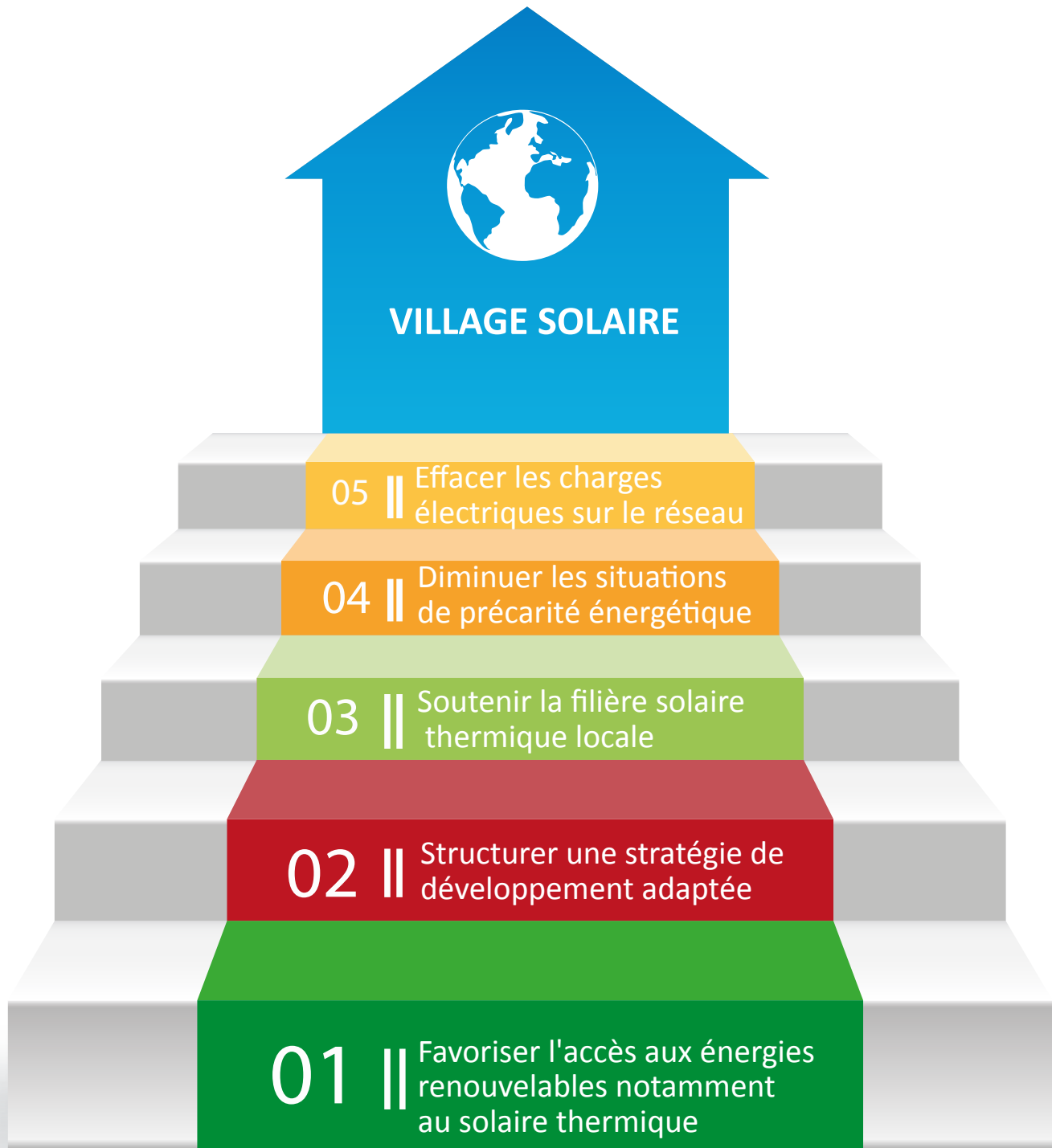
Le but étant d'une part d'avoir recours à l'énergie solaire pour tendre vers l'objectif global d'autonomie énergétique et d'autre part d'avoir un impact « positif » sur la facture d'électricité des foyers. En effet à La Réunion, Zone Non Interconnectée (ZNI), la production électrique dépend à environ 66% d'énergies fossiles.

OBJECTIFS

- 1 La production locale d'énergie via les Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI) apparaît comme une solution pertinente qui permettrait de soulager le réseau
- 2 Alléger les charges qui pèsent sur ces foyers en difficultés

La politique globale de la CIVIS est de promouvoir des actions en faveur de la Transition Energétique.

L'objectif est d'avoir, à terme au moins un village **solaire** par commune du territoire en ciblant les quartiers en précarité énergétique et sociale.



COÛT

Les 4 premiers villages solaires de la CIVIS sont financés à hauteur de 80% par l'Enveloppe Spéciale de la Transition Énergétique (ESTE).

Cette labellisation a été concrétisée par :

■ **une convention particulière signée en juin 2015** avec une première enveloppe permettant de financer deux actions à savoir le village solaire d'Ilet à Cordes et l'acquisition de 3 véhicules tout électrique et leur station de recharge photovoltaïque. ;

■ **un avenant signé en janvier 2017** pour un programme d'actions supplémentaires comprenant notamment 3 villages solaire supplémentaires



ILET A CORDES

La CIVIS a donc depuis plusieurs années identifié des zones qui répondent à ses critères. Le village de l'Ilet à Cordes, est une zone située en bout de réseau et subit régulièrement des délestages (coupures réseau).

Le problème est exacerbé par la situation géographique de l'Ilet, enclavé et isolé, accessible par une seule route de montagne, à environ 30-40 minutes de la Ville de Cilaos, le cirque lui-même étant relativement isolé et enclavé. A cela s'ajoutent des conditions climatiques défavorables, puisque situé à plus de 1000m d'altitude avec des températures en dessous de 10°C en hiver austral.

Le principe est de proposer aux familles un soutien financier pour l'acquisition de chauffe-eau solaires individuels (CESI).

01

UNE PHASE DE DIAGNOSTIC : c'est une étape de préparation.

les enquêtes de terrain ont mis en évidence 30 familles de l'Îlet qui n'en possédaient pas ou dont le CESI était défectueux.

02

UNE PHASE DE MISE EN ŒUVRE : c'est l'étape opérationnelle qui vise à sensibiliser et monter un dossier de financement individuel pour l'acquisition ou la location d'un chauffe-eau solaire avec une aide financière des collectivités. Dans cette seconde partie du projet, plusieurs pôles de compétences interagissent : la commune et son CCAS, l'intercommunalité, les professionnels du Solaire, les banques, et la SPL Energies Réunion.

Un CESI bien dimensionné en fonction de la famille, permettra de couvrir au moins 75% des besoins en eau chaude du foyer. En cohérence avec la politique globale de maîtrise de la demande en énergie et de la consommation, la CIVIS a aussi prévu un système d'appoint électrique temporisé permettant en cas d'intempéries ou de mauvaises conditions météo d'avoir recours à un appoint électrique pour chauffer l'eau.

Ainsi, la famille peut allumer la « résistance » du CESI en enclenchant le dispositif temporisé qui s'arrêtera après un certain temps, juste de quoi élever la température dans la cuve (2h environ).

Les autres villages seront situés sur des zones prioritaires tels les NPNRU de Bois d'Olives (Saint-Pierre) et du Gol (Saint-Louis) et à priori sur le périmètre du contrat de ville présentant également les caractéristiques de précarité énergétiques.

Enfin, la CIVIS étudie actuellement la faisabilité d'un 4ème village solaire dans les hauteurs de la Commune de Petite-Ile.



Énergies
Réunion
SPL
à Réunion les solaires,
terre d'innovation
Réunion Island, innovation land

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Service Communication de la CIVIS
communication@civis.re
0692 88 16 50
29 route de L'Entre-Deux
97410 Saint-Pierre